

Quinzième Conférence de la Convention de Nouméa

Quinzième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud et ses protocoles (Convention de Nouméa)

Apia, Samoa
29 août 2019

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Rapports des pays

Objet

1. Donner aux Parties à la Convention l'occasion de rendre compte de la mise en œuvre de leurs obligations au cours de la période écoulée depuis la dernière Conférence ordinaire des Parties (juillet 2017 à juillet 2019).

Historique

2. Un point sur les rapports de pays portant sur l'exécution des obligations des Parties au titre de la Convention figure à chaque ordre du jour depuis la Quatrième Conférence des Parties.
3. Lors de la Quatrième Conférence des Parties, celles-ci ont en outre approuvé les principes simplifiés applicables aux rapports nationaux rédigés par le Secrétariat. Les Parties ont convenu de préparer ces rapports tous les deux ans et de les communiquer au Secrétariat au moins trois mois avant la tenue de la Conférence ordinaire des Parties. Le format des rapports nationaux peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.sprep.org/legal/noumea-convention>.
4. À l'heure de la rédaction du présent document, aucun rapport n'a été reçu en ce qui concerne la période examinée. Les Parties sont encouragées à transmettre leurs rapports au Secrétariat en amont de la Conférence.

Recommandation

5. Les Parties sont invitées à :
 1. **présenter** leurs rapports respectifs sur la mise en œuvre des obligations qui leur incombent en vertu de la convention pour la période de juillet 2017 à juillet 2019.
-

